

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 21/01/2014**

L'an deux mille quatorze,
Le vingt et un janvier deux mille quatorze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du treize janvier 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	09
Nombre de conseillers présents ou représentés	13
Nombre de conseillers excusés :	08
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : Mme GUERIN Denise, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean-Claude, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. PETRICIG Jean-Michel, M. LALLOUETTE Joël, M. ANGO Jacques-Vianney, Mme LECLERE Claudine

Absents :

Absents excusés : Mme BLOT Laura, M. EL KHIDER Mustapha, M. RINALDI Serge, M. GIRARD Pascal

Pouvoirs : Mme WINISDOERFFER Inès à Mme GUERIN Denise ; Mme SAINT PIERRE Valérie à M. CABART Jean-Claude, M. JEANNOT Christophe à M. LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna à Mme AUBRY Christine,

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 27/01/2014

**OBJET : FINANCES COMMUNALES – BUDGET EAU - ADMISSION
EN NON VALEUR N°1
N° 14/03**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,
Considérant les différentes pièces produites par M le Receveur Municipal de Sermaize les Bains, tendant à prouver que malgré les poursuites engagées pour recouvrer les factures d'eau suivantes : il y a aucun espoir de recouvrement :

Total dette en €	Dettes détaillées en € / année	Débiteurs
16,07 €	2013 : 16,07 € (facture d'eau)	M. FISCHER René <u>Commentaire du Receveur Municipal</u> : « Dossier de succession clos auprès du notaire. Aucun héritier solvable. Aucuns revenus. Aucune saisie ne peut être engagée vu la faiblesse de la somme due. Aucun espoir de recouvrement »

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par vote à l'unanimité :

DECIDE D'ADMETTRE en non-valeur le titre émis à l'encontre du débiteur ci-dessus :

Total dette	Débiteurs
16,07 €	M. FISCHER René

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2014 du service des eaux - article 654 - Pertes sur créances irrécouvrables.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire
Denise GUERIN